BEAUCHAMPS

La Beauchampoise
1, rue Mairie - Mairie de Beauchamps - 80770 BEAUCHAMPS
Tél. : 03-22-30-83-54 (tel:03-22-30-83-54) - Email : claude.lenglet@sfr.fr (mailto:claude.lenglet@sfr.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocitaire.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : sur La Bresle

Membres du bureau

Président
LENGLET Claude

Vice-Président
PORTEBLED Jean-Claude

Trésorier
LAFOLIE Gilbert

Secrétaire
MOISANT Christian

Types de pêche pratiqués

Pêche aux salmonidés

Présentation

L'association de pêche "La Beauchampoise" vous propose de pêcher sur la Bresle, rivière de première catégorie classée grands migrateurs. Truites fario, truites de mer et saumons vous attendent sur les parcours de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	-	120.00€	53.00€	42.00€	8.00€	16.00€	36.50€
OPTIONS							

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Claude LENGLET - 15, rue d'Embreville - 80770 BEAUCHAMPS - 03-22-30-83-54

Réglement

1ère catégorie :

Parcours ouvert les lundis, samedis, dimanches et jours fériés jusqu'au 1er mai.

A partir du 1er mai parcours ouvert tous les jours.

Fermé le jour des rempoissonnements et ouvert le lendemain à partir de 8h à 17h30.

Aucun véhicule ne doit stationner dans la cours de la sucrerie.

BEAUCHAMPS

La Beauchampoise
1, rue Mairie - Mairie de Beauchamps - 80770 BEAUCHAMPS
Tél. : 03-22-30-83-54 (tel:03-22-30-83-54) - Email : claude.lenglet@sfr.fr (mailto:claude.lenglet@sfr.fr)

Fiche Parcours

Beauchamps_La Bresle_2

Ce parcours n'est pas réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 0.1 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux salmonidés



Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Du 8 mars au 2 mai ouvert uniquement le lundi de 8h à 17h30,
Du 2 mai au 26 octobre ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ière catégorie -> Fermeture 1ière catégorie

• Poissons présents :
Anguille , Saumon , Truite , Truite de mer

• Techniques de pêche :
Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

Document non contractuel